



Le 6 avril 2021

Communiqué de presse

Personnels de greffe et magistrats exigent d'avoir les moyens de travailler !

Contrairement aux annonces médiatiques, personnels de greffe et magistrats ne sont pas prioritaires pour faire accueillir leurs enfants dans les écoles. Dans les faits, ils restent tributaires de la réactivité de chaque chef de cour, chargé de recenser les besoins, puis soumis au bon vouloir des préfets et des directeurs d'école et, au final, à l'aléa du reliquat de places disponibles. Ils ne sont d'ailleurs pas non plus prioritaires pour être vaccinés contre la COVID 19. Ils sont en revanche sommés de continuer à remplir leurs missions ! Il leur est demandé de télétravailler et de gérer leurs enfants en même temps, leurs tâches ne nécessitant manifestement ni disponibilité ni concentration.

Actuellement, seuls 30% de l'ensemble des personnels effectuent en moyenne un jour de télétravail par semaine, tout simplement car la majeure partie de l'activité exige une présence en juridiction. Cette activité ne peut pas être maintenue à l'identique sans solution de garde d'enfant.

Si la Justice, mission régaliennne, est une mission essentielle de l'Etat, alors ses personnels doivent être mis en mesure de l'exercer ! Le public convoqué ne doit pas subir les conséquences de l'incurie des pouvoirs publics qui ne donnent pas aux tribunaux les moyens de fonctionner !

Après la hausse des stocks du fait de la grève des avocats et d'un premier confinement sans aucun moyen pour travailler, les citoyens seront encore une fois les premières victimes des annulations et renvois d'audiences pour cause de maladie ou de garde d'enfant des personnels de justice. Les magistrats et fonctionnaires de ce ministère n'entendent pas en être tenus responsables !

Les bureaux de l'USM et de l'UNSA-services judiciaires